
○ **Tarifs et paiement**

Tarifs :

Les tarifs sont soumis à la délibération du Conseil Municipal et dépendent de la durée choisie et de la superficie.

Les concessions temporaires (15 ans), trentenaires et cinquantenaires sont renouvelables au tarif en vigueur à la date d'échéance du précédent contrat.

TARIF DES CONCESSIONS → au 1^{er} janvier 2023

Concessions de 2,50 m x 1,50 m

- **15 ans :** 303 € (80,80 € le m²)
- **30 ans :** 498 € (132,80 € le m²)
- **50 ans :** 1 290 € (344 € le m²)

TARIF DU COLUMBARIUM → au 1^{er} janvier 2023

- **15 ans :** 634 €
- **30 ans :** 1 009 €

DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR :

- **Gratuité**

Paiement :

Vous avez deux possibilités :

- Par courrier, en adressant votre dossier complet ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de « Service des cimetières » à :

- **Hôtel de Ville - Service des cimetières - place Émile Loubet, 26200 Montélimar**

- Sur place, en déposant votre dossier complet, sous enveloppe, ainsi que votre règlement par chèque, carte bancaire ou virement à :

- **Mairie annexe - Service des cimetières - place Léopold Blanc, 26200 Montélimar**
(du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Conformément à l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21/04/2006 du Service Général de la Comptabilité Publique, pour tout règlement par chèque d'un montant supérieur à 1 500 €, il vous sera demandé un chèque de banque ou certifié.

Conformément à l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013, désormais, nous ne pouvons plus accepter de règlement en espèces supérieur à 300 €.